



Communiqué de presse

Paris, 19 mars 2020

Quatre nouveaux membres élus à l'Académie des sciences



Après une première session en décembre 2019 à l'issue de laquelle 18 membres ont été élus, l'Académie des sciences annonce, ce jeudi, l'élection de quatre nouveaux académiciens à des postes aux thématiques ciblées. Ces résultats devront prochainement être ratifiés par décret officiel du Président de la République.

Cosmologie expérimentale

Nathalie PALANQUE-DELABROUILLE

Directrice de recherche à l'Institut de recherche sur les lois fondamentales de l'univers (CEA)

Écosystèmes, biodiversité et environnement, changement climatique et conséquences

Isabelle CHUINE

Directrice de recherche CNRS au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CNRS/Université de Montpellier/Université Paul-Valéry Montpellier 3/École pratique des Hautes Études, IRD)

Grands calculs numériques scientifiques

Nicolas MOËS

Professeur des Universités à l'École Centrale de Nantes, Institut de recherche en Génie Civil et Mécanique (CNRS/École Centrale de Nantes/Université de Nantes)

Masses de données, apprentissage-machine et intelligence artificielle

Francis BACH

Directeur de recherche Inria et membre du département d'informatique de l'École normale supérieure-PSL, Professeur attaché à l'ENS-PSL, responsable de l'équipe-projet Sierra au Département d'informatique de l'ENS-PSL (École normale supérieure-PSL/CNRS/Inria).

L'Académie des sciences s'adapte au rythme soutenu des avancées de la science en élisant régulièrement de nouveaux membres. Elle s'assure ainsi une couverture la plus large possible de l'ensemble des domaines scientifiques, y compris les plus émergents, et nourrit la richesse des débats et travaux au sein de ses groupes et comités. Au début des années 2000, elle a par ailleurs fait évoluer ses statuts, pour lui permettre de rajeunir son effectif : lors de chaque session d'élection, 50% au moins des nouveaux membres ont moins de 55 ans. L'Académie compte à ce jour 286 membres, 113 associés étrangers et 70 correspondants.

Comment devient-on académicien ?

Les académiciens sont élus à vie, à l'issue d'un processus d'élection rigoureux en plusieurs étapes s'échelonnant sur presque une année, dont le résultat est ratifié par décret officiel du Président de la République.

- En début d'année civile, l'Académie décide de l'ouverture éventuelle d'une session d'élection. Elle fixe le nombre total des sièges à pourvoir, ainsi que leur répartition par section et/ou par intitulé. La moitié au moins de ces sièges doit être réservée à des candidats âgés de moins de 55 ans au 1^{er} janvier de l'année d'élection.
- On ne se porte pas candidat à l'Académie des sciences. Les candidatures ne peuvent être proposées que par des membres de l'Académie, au sein des sections disciplinaires, qui effectuent un premier vote pour présenter une liste restreinte de candidats
- Une « commission électorale » arrête la liste finale des candidats à chaque poste et les affecte à une « commission de mise en lignes », qui sera chargée de les classer. Dans l'esprit d'interdisciplinarité cher à l'Académie des sciences, ces commissions sont constituées de membres des sections relevant du domaine de chaque poste, mais également d'autres disciplines. Le président de chaque commission est issu d'une section différente de la thématique du poste ouvert. Il ne prend pas part au vote, garantit l'impartialité du débat et l'égalité de traitement des candidats.
- Chaque candidat est présenté à la commission de mise en lignes par son « présentateur », qui le défend, et par un « rapporteur », qui n'a pas de liens de travail avec lui, et donne un éclairage plus distancié.
- Après délibération, chaque commission de mise en lignes inscrit en « première ligne » la personnalité ayant obtenu la majorité des suffrages ; puis elle vote à nouveau pour identifier le candidat qui sera présenté « en seconde ligne ».
- Les propositions des commissions sont présentées en « comité secret » (séance plénière). Les élections peuvent ensuite avoir lieu. Pour chaque poste, le membre élu est celui qui a obtenu la majorité absolue des votes.
- Chaque membre s'inscrit ensuite dans la section de son choix.
- Les résultats d'une session d'élection sont proposés à l'approbation du Président de la République.
Les nouveaux membres sont définitivement nommés dès la publication du décret au journal officiel.

En savoir plus sur l'Académie des sciences

Créée par Colbert en 1666, l'Académie des sciences est une assemblée de scientifiques, choisis parmi les plus éminents spécialistes français et étrangers. Les réflexions et débats qu'elle conduit ont pour rôle de fournir à tous un cadre d'expertise, de conseil et d'alerte vis-à-vis des enjeux politiques, éthiques et sociétaux que pose la science. En vertu de cette mission, elle œuvre au partage de la science pour éclairer les choix des citoyens, et formule des recommandations, sur lesquelles peuvent s'appuyer les autorités gouvernementales. Elle soutient en outre la recherche, s'engage pour la qualité de l'enseignement des sciences et encourage la vie scientifique sur le plan international.

Contact Presse

Délégation à l'information scientifique et à la communication
Sandra Lanfranchi - 01 44 41 43 35
presse@academie-sciences.fr